

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 13 juin 2025.

A - Partie variable

Intervention de la MFR de La Pommeraye

Présentation par Monsieur Bonsergent, Directeur.



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES



La Pommeraye
MFR-CFA

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE & ALTERNANCE
De la 4^e/3^e d'orientation aux formations adultes



SOMMAIRE

Présentation de la MFR 1

Présentation du BAC PRO Services Aux Personnes & Animation dans les Territoires 2

La formation 3

Mobilisation 4

PRÉSENTATION DE LA MFR - CFA

01



QUI SOMMES NOUS ?

LE RÉSEAU MFR :

- Un réseau actif : 430 ASSOCIATIONS.
- La première MFR a vu le jour en 1937 à Lauzun (47).
- 20 Centres de formation dans le Maine et Loire

NOS FORMATIONS PAR ALTERNANCE

- 4ème & 3ème d'orientation, en formation initiale
- BAC Pro Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires, en formation initiale et en apprentissage
 - BAC Pro Métiers du Commerce et de la Vente, en apprentissage
 - CQP Vendeur Conseil Crémier Fromager & CQP Vendeur Conseil Caviste , en contrat de professionnalisation



QUELQUES CHIFFRES

1 Conseil d'Administration constitué de 12 membres

Une équipe de 20 salariés

185 élèves en formation

8 adultes

50 apprenti(e)s

127 stagiaires

92 % de réussite aux examens

100 % CQP VQ Crémier Fromager

100 % CQP VQ Caviste

100 % CFG

89 % DNB

70 % BAC PRO SAPAT

94 % BAC PRO MCV

BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES & ANIMATION DANS LES TERRITOIRES

02



PRÉSENTATION DU BAC PRO SERVICES AUX
PERSONNES & ANIMATION DANS LES
TERRITOIRES

SAPAT C'EST QUOI?

- l'intervention auprès des personnes
- la communication, la relation
- l'organisation, la gestion au quotidien
- la conduite de projets de services dans un territoire

Durée de la formation : 2 ou 3 ans
en alternance ou en apprentissage

Les objectifs de la formation :

Former des jeunes capables de travailler
dans des organismes de services

Développer des compétences pour
répondre aux besoins de différents publics



Permettre de déterminer son projet
professionnel et son parcours de formation



UN BAC PRO QUI PRÉPARE AUX MÉTIERS DANS LES DOMAINES...

- Des services à la personne & à la collectivité
 - De la santé
 - De l'accueil & de l'animation

Auprès de différents publics

Nourrisson
Enfant
Adolescent
Famille
Personne fragilisée
Personne âgée



EN STAGE OU APPRENTISSAGE, OBJECTIF

A la découverte du fonctionnement d'une institution de services aux personnes.
S'intégrer à une équipe.

LIEUX POSSIBLES

Petite enfance (crèche, multi-accueil, école maternelle)
Personnes âgées (EPHAD, foyer logement...)
Personnes en situation de handicap (ESAT, IME, MAS...)
Santé (milieu hospitalier, clinique, maternité....)
Animation & loisirs (accueil de loisirs, accueil périscolaire, centre social, écomusée, lieu d'hébergement touristique...)
Restauration collective (cuisine centrale, restaurant scolaire)

LA FORMATION

03

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le rythme d'alternance

En seconde, 17 semaines de cours & 21 semaines d'entreprise
En première, 19 semaines de cours & 20 semaines d'entreprise
En terminale, 21 semaines de cours & 21 semaines d'entreprise



Les atouts de la formation : PSC1, BAFA, Module MAKATON (langue des signes), nos partenariats, un portefeuille d'expériences & de compétences



1 stage à l'étranger en classe de première



ACTIONS & ENGAGEMENTS INDIVIDUELS & COLLECTIFS

- Mise en avant des producteurs locaux (exposition photo) - LA POMMERAYE
- Marché des producteurs & décoration de scène "Prodiges en Mauges"- LE PIN EN MAUGES
- Réalisation de supports visuels KAKEMONO - Ecocyclerie de SAINT QUENTIN EN MAUGES



MISE EN OEUVRE D'ACTIONS VECTRICES DE LIEN SOCIAL & DE COHÉSION TERRITORIALE

- PLOGGING marche écologique - ramassage de déchets - LA POMMERAYE
- Étude de faisabilité avant la mise en oeuvre d'un Pédibus - LA POMMERAYE
- Partenariat avec la MSA "habitat inclusif" enquête de terrain sur l'habitat intergénérationnel "Habitat'âge" - La BOISSIERE S/EVRE

MOBILISATION

04

APPROCHE CAPACITAIRE AU SERVICE DU TERRITOIRE

RECENSER LES BESOINS DES POPULATIONS &
TRADUIRE EN PROJET D'ACTIONS EN PARTENARIAT
AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



**VOTRE PROJET VOUS MOBILISE?
SUR LE TERRAIN?**

**SOLLICITEZ NOUS POUR CONVENIR
D'UNE COLLABORATION**



Contact :

Madame GERMOND Marie-Pierre
marie-pierre.germond@mfr.asso.fr

02 41 77 75 00

Monsieur Bonsergent indique que la MFR est à la recherche de projets, qui répondent à des besoins du territoire, et sur lesquels les élèves pourraient travailler. Il doit s'agir de projets d'envergure, qui permettent à une vingtaine de jeunes de travailler dessus par petits groupes.

Monsieur Jean-Michel Michaud demande si la MFR peut se déplacer sur tout le territoire de Mauges-sur-Loire pour faire des analyses de projets. Il lui est répondu par l'affirmative, la MFR étant propriétaire de 2 minibus.

Monsieur Guy Caillaud constate que beaucoup de jeunes ont des problèmes pour se loger. Il demande si un nouveau type de logement, chez des gens qui ont des grandes maisons, pourrait être un sujet d'étude. Monsieur Bonsergent lui répond que ce système de chambre chez l'habitant intéresse la MFR, dans la

mesure où il pourrait y d'avoir davantage d'élèves s'il y a davantage de solutions d'hébergement. Monsieur le Maire précise que l'habitat chez l'habitant est une action qui est actuellement menée par Mauges Communauté. Il confirme que se loger est un réel besoin pour les jeunes et pour les entreprises.

Monsieur le Maire demande quel est le périmètre de recrutement des jeunes. Monsieur Bonsergent lui répond que la MFR recrute jusqu'à 50 km autour de la Pommeraye. Il indique que le bassin de recrutement a fortement changé. Avant, le recrutement se faisait autour de Beaupréau. Désormais, il se fait plutôt sur la région de Varades-Ancenis.

Monsieur Tony Chauvet félicite Monsieur Bonsergent pour le travail réalisé par la MFR. Il indique qu'il existe une association sur Chemillé qui s'occupe de trouver des personnes qui veulent bien héberger. Un contrat tripartite est ensuite conclu entre la famille du jeune, l'association et la famille qui va accueillir le jeune. Cela permet de sécuriser ce fonctionnement. Il considère qu'il pourrait être intéressant de se rapprocher d'une association comme celle-ci et de l'aider à s'implanter sur notre territoire.

Madame Claudie Montailler répond qu'il s'agit d'une compétence de Mauges Communauté, et que cette association est déjà implantée sur le territoire intercommunal. Cette action a du mal à démarrer sur Mauges-sur-Loire mais il y a déjà plusieurs familles volontaires. Elle reconnaît toutefois que cette mise en relation est intéressante et que cette action est encore méconnue. Monsieur Chauvet suggère que l'information soit diffusée dans un bulletin municipal pour la faire connaître. Monsieur le Maire ajoute que l'information a été diffusée largement et que des réunions d'information sur le sujet ont été réalisées sur le territoire de Mauges-sur-Loire, mais qu'il y a eu peu de personnes présentes.

Monsieur Christophe Jolivet souhaite soumettre une piste supplémentaire. Les mobilités, dans le cadre du vieillissement de la population et du maintien des personnes âgées à domicile, posent problème. Il se demande si un tel sujet pourrait entrer dans le cadre des études de la MFR. Monsieur Bonsergent lui répond par l'affirmative, considérant qu'une étude de faisabilité sur le sujet pourrait être un projet d'envergure pour les jeunes de la MFR. Madame Claudie Montailler ajoute que le sujet des personnes agées est un sujet très important, dont il faut se saisir. Sur le territoire de Mauges Communauté, il y a aujourd'hui 11 000 personnes âgées. Il devrait y en avoir 23 000 en 2030.

Monsieur Bonsergent apporte une précision concernant le cadre des études réalisées par les jeunes. Il est possible de soumettre aux élèves une problématique, pour qu'ils apportent des axes de réflexion. Cependant, il ne faut pas oublier que ce sont des jeunes entre 16 et 18 ans.

Monsieur Yannick Benoist mentionne une difficulté qui va être rencontrée : la désertification des commerces. Il lui est répondu qu'un projet similaire a déjà été étudié. L'épicerie solidaire de La Pommeraye a été ouverte à l'initiative de la MFR, après qu'une enquête de territoire ait été menée par des jeunes à l'époque.

Monsieur Benoist met en avant la difficulté de certains territoires en raison d'une faible densité de population. Il considère qu'il serait intéressant d'avoir un regard extérieur sur le sujet. Il lui est répondu qu'il sera nécessaire d'accompagner les jeunes pour bien leur présenter le projet et leur donner la ligne de conduite et les éléments de contrainte à respecter. Monsieur Bonsergent explique qu'il y avait auparavant 15 jours banalisés pour ces projets de groupe. Aujourd'hui, il s'agit d'un fil rouge, qui pourra s'étaler sur plusieurs semaines voire mois.

Monsieur Christophe Jolivet demande en combien de temps les jeunes trouvent du travail après être passés par la MFR. Monsieur Bonsergent lui répond que le chiffre est variable selon les années. Il se réjouit d'un fort taux d'insertion, permis par les nombreuses semaines de stage proposées.

Monsieur Valéry Dubillot questionne le lien de la MFR avec l'Outil en main. Il lui est répondu que les jeunes de 4ème/3ème y sont parfois emmenés. Cependant, il n'y a pas de réel partenariat parce que l'Outil en main recherche des petits groupes, de moins de 10 personnes, ce qui n'est pas adapté pour des classes entières.

Monsieur Dubillot interroge ensuite les perspectives de la MFR au sujet de nouvelles filières qui pourraient voir le jour. Monsieur Bonsergent lui répond qu'une nouvelle formation va ouvrir à la rentrée, sur les spiritueux. Elle s'adresse aux particuliers, hôtels/restaurants et cavistes. Ils vont proposer 1, 3 ou 5 jours de formation, allant de la découverte à la spécialisation. Cela répond à une demande ; il n'existe pas encore de formation sur le sujet.

Monsieur Bonsergent précise que depuis 1 à 2 ans, la MFR travaille avec les collèges de Saint-Florent-le-Vieil. Le projet ECL'OR a vu le jour. Ils travaillent également sur la mise en place d'un forum des métiers,

avec les collèges Anjou Bretagne et Cathelineau. Monsieur Bonsergent apprécie ce type de projet, qui est dans l'intérêt des familles et des jeunes.

Monsieur Bonsergent conclut en rappelant que plusieurs projets pourront être soumis à la MFR et seront à étudier dans les mois et années à venir.

B – Décisions

La séance débute à 20h31 mn avec 42 conseillers et 14 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 22 mai 2025 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PPRI VALS DE CHALONNES A OREE D ANJOU

Monsieur Y. BENOIST, en l'absence de Madame N. MOREAU adjointe de droit à l'Urbanisme, indique que la révision des deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) « Val de Saint-Georges, Chalonnes, Montjean » et « Vals de Marillais – Divatte » a été prescrite par arrêté préfectoral le 15 décembre 2021. L'ambition est de former un unique PPRi « Vals de Chalonnes à Orée d'Anjou » qui doit être rendu applicable mi 2026.

Les objectifs de cette révision sont les suivants :

- Tenir compte de la recomposition communale dans le Maine-et-Loire : il a été décidé de fusionner les 2 PPRi afin de simplifier les phases administratives de la procédure de révision, puis l'instruction des dossiers d'urbanisme. La commune de Mauges-sur-Loire sera donc couverte par un seul PPRi, au lieu de 2 actuellement ;
- Harmoniser autant que possible les dispositions de ce PPRi avec celles des autres PPRi révisés récemment sur la Loire ;
- Prendre en compte les nouvelles connaissances topographiques ;
- Tenir compte du nouveau contexte réglementaire avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), qui donne une définition plus stricte des classes d'aléas (aléa fort à partir d'1 mètre d'eau au lieu de 2 mètres actuellement), et le « décret aléas » de 2019, qui impose des zones de « sur-aléas » à l'arrière des systèmes d'endiguement ;
- Adapter la carte d'aléas à l'abaissement du lit de la Loire et aux effets du changement climatique (l'abaissement du lit de la Loire en raison des aménagements historiques et des extractions de sable, qui doit être compensé en partie par l'élévation prévisible du niveau de la mer et l'extension des secteurs de cours d'eau soumis à l'influence des marées).

Après la validation des cartes d'aléas et d'enjeux par les collectivités, la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire (DDT 49) a présenté le projet de règlement lors d'un comité de pilotage réuni le 21 novembre 2023, auquel participent les collectivités territoriales concernées pour suivre la procédure.

Après un avis de la commission urbanisme habitat bâtiments et des maires délégués des communes déléguées couvertes par le PPRi, le Conseil Municipal a délibéré le 18 avril 2024 pour émettre un avis favorable sur le projet de règlement transmis par la DDT 49.

Depuis lors, une nouvelle version du règlement a été rédigée par les services de l'État, qui modifie les points suivants :

- distinction entre le centre urbain et le reste de la zone urbanisée et autorisation de la construction en dents creuses uniquement dans le centre urbain,
- précision des dispositions sur la rehausse des planchers,
- mise en place de panneaux d'information préventive relatifs au risque inondation dans les lieux ouverts,
- mise en place d'une gestion adaptée pour les parkings en zone inondable,
- interdiction des établissements sensibles hébergeant des populations difficilement déplaçables et de nouveaux établissements, équipements ou installations utiles à la gestion de crise, à la défense ou au maintien de l'ordre dans les zones jaunes,
- identification des vulnérabilités des services et réseaux par leurs opérateurs et exploitants.

Après avoir examiné l'impact possible de ces dispositions pour la Commune de Mauges-sur-Loire, il s'avère qu'elles ne limitent pas plus les possibilités d'urbanisation que la version précédente et que les nouvelles dispositions de prévention sont adéquates. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer son avis favorable émis le 18 avril 2024.

VU l'arrêté préfectoral DDT49/SUAR/PR-AP-2021-32 du 15 décembre 2021 relatif à la prescription de la révision des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI) des « Vals de Saint-Georges, Chalonnes, Montjean » et des « Val du Marillais – Divatte » en vue de former le PPRi « Vals de Chalonnes à Orée d'Anjou » ;

VU le courrier de saisine du Préfet de Maine-et-Loire reçu le 16 mai 2025 ;

VU les documents constitutifs du projet de révision des PPRi « Val de Saint-Georges, Chalonnes, Montjean » et « Vals de Marillais – Divatte » en vue de former le PPRi « Vals de Chalonnes à Orée d'Anjou » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'émettre un avis sur ce document avant le 16 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la protection des populations contre le risque des inondations ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et notamment son objectif stratégique de proposer un cadre de vie sécurisant ;

VU l'avis de la commission urbanisme-habitat-bâtiments du 29 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Émettre un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Vals de Chalonnes à Orée d'Anjou », tel qu'il a été transmis à la Commune par la Préfecture de Maine-et-Loire en date du 16 mai 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à notifier cet avis à M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CESSION PARCELLES COMMUNALES BOURGNEUF EN MAUGES

En l'absence de Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, Monsieur G. PITON, Maire de Mauges-sur-Loire rappelle que par délibérations n°2023-04-06, n°2023-10-19 et n°2024-04-009, le Conseil Municipal approuvait la vente des parcelles communales cadastrées 039-D-1388 et 039-D-1390 situées rue de la Cité sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges à Monsieur GAUDIN Guillaume au prix de 20 805 € net vendeur.

Un bornage division a été réalisé par le cabinet de géomètres ROUSSEL-LANGLOIS, à la charge de Monsieur GAUDIN Guillaume, afin de constituer deux lots pouvant accueillir chacun une maison individuelle.

Monsieur GAUDIN Guillaume est titulaire d'une déclaration préalable autorisant la division foncière de ces deux lots :

- un lot constitué des parcelles 39D1551 et 39D1553, d'une superficie totale de 714 m²
- un lot constitué des parcelles 39D1552 et 39D1554, d'une superficie totale de 673 m².

Monsieur GAUDIN Guillaume a informé la commune qu'il souhaitait scinder la vente en deux actes et propose qu'un lot soit vendu à Monsieur RÉTHORÉ Dorian et l'autre à lui-même.

VU l'avis des domaines estimant la valeur des biens à 15€ le m², (soit 20 805 € pour l'ensemble des terrains) avec une marge d'appréciation de 10 % (estimation pour un terrain constructible non viabilisé, situé en secteur d'assainissement non collectif) ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 26 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Céder les parcelles cadastrées 39D1551 et 39 D1553, d'une superficie totale de 714 m² situées rue de la Cité sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, au prix de dix mille sept-cent dix euros (10 710,00 €) net vendeur à Monsieur GAUDIN Guillaume, domicilié 21 rue David d'Angers à Les Ponts-de-Cé.
- Céder les parcelles cadastrées 39D1552 et 39D1554, d'une superficie totale de 673 m² situées rue de la Cité sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, au prix de dix mille quatre-vingt-quinze euros (10 095,00 €) net vendeur à Monsieur RÉTHORÉ Dorian, domicilié 17E rue René Brillet à Chalonnes-sur-Loire.
- Préciser que les frais annexes (frais négociation, frais notariés,...) seront à la charge des acquéreurs.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon, notaire à 39, rue de la Loire, La Pommeraye – 49620 MAUGES SUR LOIRE.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023 12 14 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DAVID D ANGERS A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, rappelle la délibération passée en décembre 2023 pour les travaux d'éclairage public sur la rue David d'Angers à Saint-Florent-le-Vieil. Le coût total pour ces travaux était estimé, d'après l'avant projet sommaire du SIEML, à 3 300 euros, dont 2 475 euros de participation de la Commune.

Au regard des travaux effectués et réceptionnés, le montant estimé est à actualiser selon l'avant projet détaillé. Le coût pour le déplacement des deux candélabres existant dans le cadre de l'aménagement global de la rue David d'Angers est de 5 496,86 euros, dont 4 122,65 euros de participation de la Commune.

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de Vie en date du 30 avril 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	4
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Valider la participation à hauteur de 75 % de Mauges-sur-Loire pour un montant de 4 122,65 euros.
- Autoriser Le Maire à signer tous les actes et conventions correspondant.
- Préciser que la présente délibération annule et remplace la délibération 2023-12-14

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

DON DE L'ANCIEN BAC COMMUNAL DE MONTJEAN SUR LOIRE A L'ASSOCIATION LOIRE ET MARINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la Commune possède un ancien bac communal installé dans les années 1960 à Montjean-sur-Loire et qui n'est plus utilisé par la Commune depuis plusieurs années. Repéré par les Voies Navigables de France (VNF), ces derniers ont interrogé la Commune sur le devenir du bac dans le but de réglementer la situation.

Construit aux Chantiers Bréhéret d'Ingrandes-sur-Loire vers 1960, c'est un des derniers bacs à avoir servi sur la Loire. Bac à traîne, il permettait de faire traverser la Loire au bétail, aux récoltes, aux iliens ... pour rejoindre l'île de Montjean-Chalonnes.

Depuis au moins 2018, il est positionné à l'entrée du bras de la Queue de l'Île sans qu'aucune intervention n'ait été réalisée par la Commune. Des bateaux y accostent de manière ponctuelle et temporaire, autorisés par un agent de VNF qui est également membre de l'association *Loire et Marine* et qui le gère à titre personnel et associatif.

Les services se sont rapprochés de l'association *Loire et Marine*, représentée par son président, M. Gilles LEHERICY. L'association a émis le souhait de l'acquérir pour l'intérêt patrimonial de cet ouvrage. Spécialisée dans cette thématique, l'association pourrait valoriser le bac communal, vestige patrimonial, en le réinstallant sur la Loire et/ou en le labellisant « Bateau d'Intérêt Patrimonial » (BIP). L'association se chargerait de sa réhabilitation et de la redevance auprès de VNF pour l'occupation du domaine public fluvial.

Ainsi, il est proposé de donner l'ancien bac communal à l'association *Loire et Marine*.

CONSIDERANT la feuille de route de la Commune, et notamment ses objectifs de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme et de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable rendu par l'association *Loire et Marine* par mail en date du 9 mai 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 4 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2025 ;

Un élu explique qu'il est favorable à ce projet, qui soutient le patrimoine. Il s'étonne cependant que la commune doive payer une redevance à VNF pour maintenir son patrimoine. Il considère qu'il faudrait imaginer, en accord avec les acteurs associatifs, une exemption de paiement de la redevance sur les éléments patrimoniaux.

Un élu lui répond que c'est une redevance au titre de l'occupation de la Loire. Cela s'explique parce que cette occupation génère des coûts d'entretien, notamment pour le balisage du trafic fluvial.

Lorsque les biens fluviaux sont classés bateau d'intérêt patrimonial, cela les exonère d'une redevance. L'association, une fois qu'elle aura récupéré le bac, pourra monter un dossier pour demander une labellisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver le don de l'ancien bac communal à l'association *Loire et Marine*, représentée par son président, M. Gilles LEHERICY, permettant ainsi la valorisation de cet ouvrage patrimonial.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

SOLLICITATION SUBVENTION ANJOU TOURISME POUR FESTIVITES BICENTENAIRE TOMBEAU DE BONCHAMPS

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique qu'Anjou Tourisme propose un dispositif de soutien à l'organisation d'événements touristiques en Anjou.

Ce dispositif s'appuie sur des évènements avec un large rayonnement contribuant ainsi à créer une vitrine médiatique pour le territoire et à améliorer la notoriété de l'Anjou. Sont subventionnables les manifestations d'envergure à vocation touristique qui se déroulent dans le Département de Maine-et-Loire et qui génèrent des retombées économiques. Une bonification est attribuée aux événements dont le nom intègre la marque territoriale et identitaire « Anjou » ainsi qu'une labellisation « environnementale ». Le thème de la manifestation doit s'inscrire dans les axes stratégiques et filières définies dans le Schéma départemental de développement touristique (vélo, itinérance pédestre – équestre – VTT, gastronomie, œnotourisme, patrimonial, fluvial, végétal, ...).

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention auprès d'Anjou Tourisme dans le cadre de ce dispositif pour les festivités du bicentenaire du tombeau de Bonchamps (1825 - 2025). Ces festivités se dérouleront du 27 au 29 juin et animeront le cœur historique de Saint-Florent-le-Vieil grâce à des conférences, représentations théâtrales, projections sons et lumières, reconstitutions historiques, expositions, ... Un feu d'artifice viendra clôturer la journée du samedi 28 juin.

Les dépenses prévisionnelles pour cet évènement, selon les enveloppes inscrites au budget, sont les suivantes :

En fonctionnement :

- 3 000€ en communication ;
- 10 500€ en charges diverses (feu d'artifice, théâtre, cachet artiste, sonorisation, ...).

En investissement :

- 55 000€ pour le mapping, l'acquisition de ses droits et sa captation, permettant sa rediffusion.

Le montant de la subvention est arrêté par la commission permanente après analyse des critères par Anjou Tourisme. La subvention ne peut excéder 30 % du budget prévisionnel de l'action HT (hors valorisation des mises à disposition logistiques, de l'hébergement, de la prise en charge de la communication et hors recette d'une billetterie éventuelle).

CONSIDERANT la feuille de route de la Commune, et notamment ses objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur, maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous et de mettre en place une politique d'ouverture sur l'extérieur ;

VU l'avis favorable à venir de la commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2025 ;

Un élu s'interroge concernant l'objet d'un mapping et son coût. Il lui est répondu que c'est un son et lumière qui sera projeté sur le fronton de l'église abbatiale. Une voix va raconter l'histoire de Saint-Florent-le-Vieil, l'épopée de Bonchamps pendant les guerres de Vendée.

Une société a créé ce mapping, qui est quelque chose d'unique. La commune aura les droits d'auteur pour le réutiliser par la suite, mais pas les moyens de projection. Les 55 000 € que coûtent le mapping correspondent à la conception, aux droits d'auteur, et à la projection. C'est une première sur le territoire des Mauges.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	34
Non	10
Abstention	11
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la demande de subvention à Anjou Tourisme dans le cadre du dispositif « Soutien à l'organisation d'événements touristiques en Anjou » pour les festivités du bicentenaire du tombeau de Bonchamps.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande ainsi que tout document afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION APCP OP2310 RENOVATION MURS ENCEINTE MAISON JULIEN GRACQ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq.

Une étude menée en 2016, mise à jour en 2023, a identifié les travaux à mener, par degré d'urgence, et a estimé le coût total des travaux à 272 571,40 € HT, soit 327 085,68 € TTC. Les travaux seront échelonnés sur 3 ans. Une autorisation de programme a été votée afin de permettre la signature du marché, après analyse des offres, pour ces travaux de rénovation. La proposition de l'AP/CP se basait sur l'évaluation du bureau d'étude BTP Consulting. Pour rappel, les crédits ont été répartis comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026
362 665,68 €	107 080 €	150 000 €	105 585,68 €

L'AP/CP a été ajustée en janvier 2025 car les coûts ont évolué et quelques modifications de travaux ont été opérées suite à l'attribution du marché. Par ailleurs, le planning avait également été ajusté. Pour rappel, suite à la modification de l'AP/CP, les crédits ont été inscrits comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
377 197,38 €	7 778,80 €	168 124,11 €	97 787,37 €	103 507,10 €

Aujourd'hui, il est nécessaire de l'ajuster de nouveau car des travaux complémentaires doivent être engagés suite à la découverte de problèmes structurels sur l'un des murs d'enceinte, au cours du chantier, après l'arrachage des bambous et végétaux au niveau du mur côté Loire.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Un élu s'étonne que ces désordres n'aient pas été détectés par les maîtres d'oeuvre, lorsqu'ils ont réalisé leurs études. Il considère que cette situation ne devrait pas arriver lorsque l'on paie des bureaux d'étude spécialisés.

Il lui est répondu que les études techniques réalisées en 2016 et en 2023 n'avaient pas pris en compte les dommages faits par les bambous. Ces derniers étaient existants au moment des études, mais les dommages qu'ils ont causé n'avaient pas encore été découverts. Sur des chantiers anciens comme celui-ci, il y a des aléas qu'on ne peut pas maîtriser. On se retrouve souvent avec des mauvaises surprises pour les chantiers anciens.

Un autre élu précise que les murs sont très anciens, et nécessitent donc plus d'entretien. Ce sont des murs structurants, qui soutiennent des structures. Il est indispensable de refaire des travaux pour ne pas que les murs tombent et pour éviter d'avoir à travailler sur des risques encore plus importants que ceux qui existent aujourd'hui.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	26
Non	18
Abstention	11
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Voter la modification de l'autorisation de programme des travaux de rénovation selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
389 854,94 €	7 778,80 €	185 000,00 €	97 787,37 €	99 288,77 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

EXPOSITION ESTIVALE DE L'ASSOCIATION MONTJEAN PORT DE LOIRE AU PRIEURÉ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, fait part d'une proposition de l'association Montjean Port de Loire, d'organiser une exposition de peintures, photos et sculptures au Prieuré, à Montjean-sur-Loire, du 28 juin au 31 août 2025.

L'exposition sera ouverte au public, à titre gratuit. Le Prieuré sera mis à disposition de l'association à titre gratuit.

Une convention définit les conditions de mise à disposition des salles situées au rez-de-chaussée du Prieuré à Montjean-sur-Loire, à l'association Montjean Port de Loire.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture-Tourisme-Patrimoine, consultée par courriel, en date du 19 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Madame Yvette De Barros et Monsieur Eric Wagner, élus intéressés, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	2
Abstention	4
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du Prieuré, situé sur la commune de Montjean-sur-Loire, à l'association Montjean Port de Loire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE ET L'ASSOCIATION PASS AGE

Madame A. ROBICHON, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires scolaires, propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la commune de Mauges-sur-Loire et l'Association Pass'Âge, conclue pour 5 années.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation des locaux suivants, mis à disposition de l'association Pass'Âge, tous les ans pendant la période d'ouverture de l'ALSH, soit 5 semaines en juillet (4) et août (la dernière semaine) :

- Espace du Petit Anjou, rue du Petit Anjou (réserves, sanitaires, cour de récréation, salles de la périscolaire et de la restauration scolaire) ;
- Ecole Le Petit Anjou (sanitaires sous le préau et préfabriqué, cour de récréation et la salle de motricité pour les siestes uniquement) ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite des locaux entre la commune de Mauges-sur-Loire et l'Association Pass'âge pendant la période d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, soit 5 semaines en juillet et août à compter du 7 juillet 2025, conclue pour 5 ans, avec la possibilité de la dénoncer chaque année,
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

COUT ELEVE 2024 DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires, rappelle qu'en application de l'article L 212-8 du Code de l'Education, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, les communes recevant dans leurs écoles publiques des élèves originaires d'autres communes doivent fixer, par délibération, les modalités de cet accueil.

Pour l'année 2024-2025, le coût moyen d'un élève des écoles publiques calculé selon les critères de la circulaire 12-025 du 15 février 2012 est de 803,70 € (1 625,93 € pour un enfant en maternelle et 387,34 € pour un enfant en élémentaire).

CONSIDERANT l'axe proximité de la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de maintenir une scolarisation de proximité à Mauges-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires en date du 2 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Un élu constate que le montant augmente chaque année, et qu'il dépend du nombre d'enfants dans les écoles. Il demande s'il serait envisageable de faire une présentation de ce que comprennent ces coûts et ce sur quoi il est possible d'agir ou non.

Il lui est répondu que ce coût comprend : l'entretien des locaux, les frais d'électricité, de chauffage, d'eau, de nettoyage des locaux scolaires, le coût de personnel pour l'entretien des locaux, les assurances, la location et la maintenance du matériel informatique, les locations immobilières scolaires et le matériel collectif d'enseignement, les frais de connexion et d'utilisation des réseaux afférents, les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives, une quote-part des services généraux de l'administration communale nécessaires au fonctionnement des écoles publiques, et le coût des ATSEM. Ne sont pas inclus la rémunération des intervenants extérieurs et le transport des élèves sur différents sites, parce que ce sont des dépenses liées aux activités proposées à la fois aux écoles privées et aux écoles publiques, qui s'équilibrent.

Les seuls leviers sont les économies d'énergie.

Une présentation détaillée de toutes ces dépenses pourra faire l'objet d'une partie variable lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Valider le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves extérieurs à Mauges-sur-Loire scolarisés dans les écoles publiques estimé à 803,70 € pour l'année scolaire 2024-2025 et correspondant au coût moyen d'un élève des écoles publiques.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE BADMINTON LOIRE ET MAUGES

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, indique que l'association Badminton Loire et Mauges a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025.

Suite à une erreur matérielle, cette demande n'a pas été instruite lors de l'attribution des subventions aux associations présentées lors du Conseil Municipal du 20 mars 2025. En conséquence, la commission Sports a étudié le dossier de l'association ultérieurement et propose aujourd'hui au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 14 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	3
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver l'attribution d'une subvention à l'association Badminton Loire et Mauges pour l'année 2025 d'un montant de 1 700 € :

Association	Commune déléguée	Montant obtenu 2024	Montant proposé 2025
BADMINTON LOIRE ET MAUGES	St Florent-le-Vieil	1 800 €	1 700 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POMMERAYE MINI RACING CAR

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, informe que l'association Pommeraye Mini Racing Car sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière exceptionnelle pour le traçage avec de la peinture routière des lignes de la piste de modélisme radiocommandé utilisée pour leur pratique et située à La Pommeraye, site « de la Planche aux Prêtes ».

Le site situé sur le domaine communal était auparavant tracé par les services de la commune. La commune n'ayant plus le matériel adéquat pour effectuer le traçage de la piste avec de la peinture routière, cette dernière n'a pas été entretenue depuis quelques années.

M. MAINTEROT indique que le coût total des travaux de peinture s'élève à 1 200 euros. Il précise que l'association sollicite la commune à hauteur de 650 euros.

Afin de maintenir le site « de la Planche aux Prêtes » en état pour la pratique du modélisme de voitures radiocommandées et de remercier l'association pour leur engagement, il est proposé le versement d'une aide exceptionnelle de 650 euros.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 24 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	3
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 650 euros à l'association Pommeraye Mini Racing Car dans le cadre de la réalisation par leur soin du traçage avec de la peinture routière des lignes de la piste de modélisme radiocommandé du site « de la Planche aux Prêtres » sur la commune déléguee de La Pommeraye.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, expose au Conseil Municipal que la Fédération Française de Football (FFF) propose un Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Par ce dispositif, la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licencié(e)s, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Plusieurs natures de projets sont éligibles à ce fonds :

- 01 – Création d'un « Club house »
- 02 – Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral
- 03 – Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (projecteurs LED obligatoires)
- 04 – Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral
- 05 – Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée
- 06 – Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle
- 07 – Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique
- 08 – Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé
- 09 – Création d'un terrain de football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique
- 10 – Projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou éclairage d'entraînement en E7
- 11 – Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale

Au sein de la commune, deux projets ont été identifiés comme pouvant répondre aux critères de la FFF :

- La création d'un terrain de football synthétique éclairé à La Pommeraye
- L'extension de l'éclairage public aux abords du terrain de football synthétique à La Pommeraye

Le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un terrain de football synthétique éclairé à La Pommeraye est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	11 750,00 €	DETR	121 068,96 €	14,74 %	Subvention obtenue
Travaux	809 500,00 €	Département	100 000,00 €	12,18 %	Subvention obtenue
		FFF	435 931,04 €	53,08 %	Subvention demandée
		Autofinancement	164 250,00 €	20,00 %	
Total	821 250,00 €	Total	821 250,00 €	100,00 %	

Pour le projet d'extension de l'éclairage public aux abords du terrain de football synthétique à La Pommeraye, la réalisation des travaux est portée par le SIEML. La commune prend en charge 75 % du coût total des travaux, soit 94 795,19 € HT. Le plan de financement prévisionnel de ce projet pour la partie incomptant à la commune est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
Travaux d'éclairage à la charge de la commune	94 795,19 €	Département	18 959,04 €	20,00 %	Subvention demandée
		FFF	56 877,11 €	60,00 %	Subvention demandée
		Autofinancement	18 959,04 €	20,00 %	
Total	94 795,19 €	Total	94 795,19 €	100,00 %	

VU le cahier des charges du Fonds d'Aide au Football Amateur ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale, et notamment l'objectif d'accompagner une politique sportive dynamique ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	2
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver les plans de financements susvisés.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain synthétique et l'extension de l'éclairage aux abords de ce terrain à La Pommeraye.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT FLORENT LE VIEIL EN DEHORS DES HORAIRES D OUVERTURE AU PUBLIC

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention avec l'agent recruté au poste de maître-nageur sauveteur à la piscine municipale de Saint-Florent-le-Vieil cet été.

La convention permet à l'agent recruté sur ce poste d'utiliser la piscine pour proposer des séances d'activités aquatiques à titre privé en dehors des horaires d'ouverture au public de l'équipement.

La période de mise à disposition de l'équipement est celle définie dans le contrat de travail de l'agent. En contre-partie, l'agent signataire de la convention s'engage à reverser à la commune une somme de 100 € pour la mise à disposition de l'équipement.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Sport en date du 27 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Une élue demande si ces cours seront ouverts à tous. Il lui est répondu que le maître nageur va agir à titre professionnel, pour donner des cours privés lui permettant de compléter son revenu. Les cours sont ouverts à tous.

Un autre élu demande qui est responsable s'il y a un problème lorsque le maître nageur donne un cours à titre privé. Il lui est répondu que le maître nageur est responsable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Florent-le Vieil qui sera passée avec l'agent recruté cet été au poste de maître-nageur sauveteur.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Florent-le-Vieil.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE GESTION MELDOMYS CCAS NOUVELLE RESIDENCE BON ACCUEIL

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social Santé Gérontologie, rappelle qu'une délibération en date du 12 décembre 2024 a acté un accord de principe pour un projet de construction d'une nouvelle résidence autonomie Bon Accueil par le promoteur PIERREVAL qui propose de vendre en VEFA un ensemble immobilier à Maine-et-Loire Habitat (aujourd'hui MELDOMYS) pour construire cette résidence autonomie, avec la possibilité de dimensionner la cuisine pour servir également des repas aux élèves de la commune.

Dans cette délibération, il était prévu une convention de gestion à établir entre MELDOMYS et la commune, qui devait mentionner une distinction entre la cuisine scolaire et la cuisine de la résidence. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la gestion des résidences seniors de la commune ayant été transférée au CCAS, il convient d'apporter cette précision.

VU l'avis favorable de la commission Social Santé Gérontologie du 26 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Prendre acte qu'une convention de gestion sera passée entre MELDOMYS et le CCAS de Mauges-sur-Loire, compte tenu du transfert de la gestion des résidences seniors communales au CCAS depuis le 1^{er} janvier 2025.
- Prendre acte qu'un loyer sera facturé par le CCAS à la commune pour la réalisation de repas d'élèves scolarisés à Mauges-sur-Loire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU MESNIL EN VALLEE

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé, Gérontologie, propose une convention de mise à disposition gratuite d'un logement communal situé au 25 rue Nationale au Mesnil-en-Vallée, afin de faciliter le recrutement du personnel pour la piscine municipale de Saint-Florent le Vieil, ouverte lors de la période estivale.

VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectué à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du conseil municipal ;

VU l'avis favorable de la commission social santé gérontologie en date du 26 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un logement communal situé au 25 rue Nationale au Mesnil-en-Vallée, commune déléguée de Mauges-sur-Loire afin de faciliter le recrutement du personnel de la piscine municipale.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces y afférant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D UN LOCAL COMMUNAL A L ECOLE MERE TERESA

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Proximité, Vie associative, Communication, Participation citoyenne, propose une convention de mise à disposition gratuite d'un local communal à Botz-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire à l'OGEC de l'école Mère Térésa de Botz-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire.

Cette convention précise que la salle n°5 du local situé espace associatif des Tilleuls à Botz-en-Mauges sera occupée pour du stockage de matériel de l'école, le temps des travaux de réhabilitation de l'établissement scolaire, prévus jusqu'en janvier 2026.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble ;

VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectué à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du conseil municipal ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite du local situé Espace associatif des Tilleuls à Botz-en-Mauges, conclue entre l'OGEC de l'école Mère Térésa à Botz-en- Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire et la commune de Mauges-sur-Loire, à compter du 1er juillet 2025 au 31 janvier 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D UN LOCAL COMMUNAL AU COMITE DES FETES DE BEAUSSE

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge du service Proximité, Vie Associative, Communication, Participation citoyenne, informe le Conseil Municipal que le Comité des fêtes de Beausse stocke actuellement son matériel dans un local privé pour lequel la commune paye un loyer.

Il indique par ailleurs que l'ancien local des services techniques de Beausse dispose de la place nécessaire pour stocker le matériel du Comité des fêtes.

Il propose d'établir une convention de mise à disposition du local auprès du Comité des fêtes de Beausse à compter du 1er juillet 2025, pour une durée de trois ans et la résiliation de la convention pour le local occupé actuellement,

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble ;

VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectué à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du conseil municipal ;

VU l'avis favorable de la commission Proximité – vie associative – Communication - Participation citoyenne en date du 29 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition du local communal, situé au 3 bis place de l'Eglise à Beausse, au Comité des fêtes de Beausse, à compter du 1^{er} juillet 2025.
- Résilier la convention de mise à disposition du local actuellement utilisé.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION ET EXPLOITATION DE SUPPORTS A BANDEROLES POUR L'AFFICHAGE COMMUNAL ET ASSOCIATIF CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Communication, explique que la commission Proximité – Communication – Participation Citoyenne – Vie associative souhaite organiser l'affichage urbain sur la commune en matière de communication municipale et associative, et éviter ainsi la pollution visuelle liée.

Pour cela, la commune s'est dotée d'un règlement d'affichage et d'une nouvelle procédure de demande d'affichage présentés en Bureau Municipal le 4 février 2025. Pour sa mise en œuvre, la Commune possède 20 supports à banderoles, qui doivent être installés sur le territoire communal. Après des échanges avec l'Agence Technique Départementale, et afin d'assurer la sécurité des usagers, plusieurs emplacements sélectionnés se trouvent sur le domaine privé appartenant à des particuliers et des entreprises.

Dans ce cadre, la Commune de Mauges-sur-Loire demande l'autorisation d'implanter un ou deux supports sur ces parcelles privées auprès de leur propriétaire. Les propriétaires en indivision de la parcelle n°039 0D 1048 à Bourgneuf-en-Mauges acceptent l'implantation d'un support sur cette parcelle. Cette autorisation prend la forme de 5 conventions d'occupation du domaine privé signées avec chacun des propriétaires en indivision : Madame Marie-Thérèse Bidet, Monsieur Jacky Bureau, Monsieur Maurice Bureau, Madame Isabelle Goury, et Madame Geneviève Perrot.

Ces conventions, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les propriétaires mettent à la disposition de la Commune une partie de leur propriété, pour l'installation de supports d'affichage communaux, et de déterminer les conditions et modalités techniques, opérationnelles et financières selon lesquelles la Commune de Mauges-sur-Loire est autorisée à occuper une partie de leur propriété.

Cette convention ne donne pas lieu à une indemnité forfaitaire ou à une redevance d'occupation du domaine privé.

La convention prend effet à dater de la signature des parties et est conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable pour une durée équivalente.

CONSIDERANT l'axe Proximité de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier ses objectifs stratégiques de « Favoriser une communication proche du citoyen et des agents, concrète, permanente et innovante » et de « Conforter un lien fort avec les associations » ;

VU les avis de la Commission Proximité – Communication – Participation Citoyenne – Vie associative en date du 13 mai 2024, du 24 juin 2024, du 23 septembre 2024, du 18 novembre 2024 et du 2 décembre 2024 ;

VU les présentations en bureau municipal en date du 18 juin 2024, du 19 novembre 2024 et du 4 février 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 4 février 2025, du 8 avril 2025 et du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver les conventions et autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les propriétaires en indivision de la parcelle visée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DE LA PISCINE MUNICIPALE A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Communication, indique que la piscine municipale située à Saint-Florent-le-Vieil n'a pas encore de nom ; il convient de lui en attribuer un.

L'équipement est implanté en plein air, dans la zone de sport, loisirs et touristique, sur un plateau dominant la Loire, à proximité du panorama du Mont-Glonne. Ainsi, Monsieur Jean-René MAINTEROT, adjoint aux Sports, et Monsieur Jean-Michel MICHAUD, maire délégué de Saint-Florent-le-Vieil, proposent la dénomination suivante : « Piscine du Mont-Glonne ».

Une signalétique va être créée pour l'ouverture estivale. Conformément à la décision de la commission communication, la charte graphique des autres salles communales va être reprise.

CONSIDERANT l'axe Proximité de la feuille de route de la commune, et en particulier son objectif stratégique de « favoriser une communication proche du citoyen et des agents, concrète, permanente et innovante » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Valider la nouvelle dénomination de la piscine municipale de Saint-Florent-le-Vieil : « Piscine du Mont-Glonne ».

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

REGIME INDEMNITAIRE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, indique que les recrutements sur des emplois non permanents (par exemple pour pallier à une absence d'un titulaire, pour répondre à surcroît d'activité temporaire) sont de plus en plus tendus.

Pour rendre ces recrutements plus attractifs, Mme DE BARROS explique qu'une étude a été menée sur la diminution de l'ancienneté requise pour pouvoir bénéficier du régime indemnitaire (IFSE – indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise).

Pour rappel, actuellement, l'ancienneté requise pour pouvoir bénéficier de l'IFSE est de 10 mois pour les contrats de droit public qui sont engagés, sans interruption :

- au titre de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité)
- au titre de l'article L332-13 du code général de la fonction publique (remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel sur emploi permanent)
- au titre de l'article L332-23 2°du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier) dès lors que le cumul des différents contrats est de 10 mois au minimum.

Mme Y. DE BARROS propose que le seuil d'éligibilité pour calculer l'ancienneté de ces contrats soit abaissé à 6 mois.

Cet abaissement de ce seuil d'éligibilité représente une enveloppe annuelle de 10 000 € environ (calculée sur la base de l'activité 2024).

Cette disposition sur l'abaissement de l'ancienneté de 10 à 6 mois s'applique aux contrats qui sont engagés à compter du 1er juillet 2025.

En conséquence, il est proposé de modifier l'article 2 du règlement intérieur du régime indemnitaire.

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 12 juin 2025 ;

VU l'avis rendu par le bureau municipal du 20 mai et du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	4
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Accepter la modification de l'article 2 du règlement intérieur du régime indemnitaire comme présenté en annexe.
- Fixer la date d'effet de cette modification au 1^{er} juillet 2025.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique de 2ème classe, agent de maîtrise	Affaires scolaires	22,5/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contratuel au titre de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique		23/06/2025	
Motif : Un agent recruté en contrat à durée indéterminée sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet et exerçant les fonctions d'auxiliaire de puériculture et de cuisinière au sein du multi-accueil « pom d'api », change d'affectation à compter du 16 mai 2025. Cet agent est désormais affecté au sein de la résidence bon accueil en qualité d'agent de service hôtelier. Il convient donc de pallier ce besoin permanent en créant, à compter du 23 juin 2025, un poste à hauteur de 22,5/35ème pour assurer les fonctions de cuisinier au sein du multi-accueil «pom d'api ».							
Adjoint technique principal 1ère classe	Social santé gérontologie	35/35ème	1	Contrat à durée indéterminée, en vertu de l'article L 1224-3 du Code du Travail	Indéterminée	23/06/2025	
Motif : Un agent recruté en contrat à durée indéterminée sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet et exerçant les fonctions d'auxiliaire de puériculture et de cuisinière au sein du multi-accueil « pom d'api », change d'affectation à compter du 16 mai 2025. Cet agent est désormais affecté au sein de la résidence bon accueil en qualité d'agent de service hôtelier. Il convient donc de créer, à compter du 23 juin 2025, un poste à hauteur de 35/35ème pour assurer les fonctions d'agent de service hôtelier au sein de la résidence bon accueil.							
Adjoint technique principal de 1ère classe	Affaires scolaires	29,50/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contratuel au titre de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique		23/06/2025	NEANT
Motif : Un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise qui occupait les fonctions de référent au restaurant scolaire de Montjean-sur-Loire, change d'affectation à compter du 4 août 2025. Cet agent est désormais affecté au sein de la résidence Bon Accueil en qualité d'agent de service hôtelier. Il convient donc de créer, à compter du 23 juin 2025, un poste à hauteur de 29,5/35ème pour assurer les fonctions d'agent de service hôtelier au sein de la résidence Bon Accueil.							
Adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique de 2ème classe, agent de maîtrise	Affaires scolaires	28/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contratuel au titre de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique		23/06/2025	NEANT
Motif : Un agent titulaire du d'agent de maîtrise qui occupait les fonctions de référent au restaurant scolaire de Montjean-sur-Loire, change d'affectation à compter du 4 août 2025. Cet agent est désormais affecté au sein de la résidence Bon Accueil en qualité d'agent de service hôtelier. Il convient donc de pallier ce besoin permanent et d'élargir les conditions de recrutement en créant, à compter du 23 juin 2025, un poste à hauteur de 28/35ème pour assurer les fonctions de référent au restaurant scolaire de Montjean-sur-Loire.							
EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut		Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
animateur territorial	Culture	28/35ème	1	Article L332-24 du Code général de la fonction publique		01/10/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un médiateur culturel pour poursuivre l'animation et maintenir le fonctionnement de la micro-folie dans le cadre de Petites Villes De Demain. La Commune continue de compléter l'offre culturelle présente sur le territoire et facilite l'accès de tous aux arts et à la culture.							
Contrat d'engagement éducatif	Affaires scolaires	Forfait journalier	16	Code de l'Action Sociale et des Familles (articles D432-2 à D432-9)	Du 01/07/2025 au 03/08/2025		
Contrat d'engagement éducatif			21		Du 01/07/2025 au 31/08/2025		
Adjoint d'animation		35/35ème	6	Article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique	Du 01/07/2025 au 03/08/2025		
Adjoint d'animation			9		Du 01/07/2025 au 31/08/2025		

Agent social		35/35ème	1		Du 01/07/2025 au 03/08/2025	
Agent social			4		Du 01/07/2025 au 31/08/2025	
Adjoint technique		20/35ème	2		Du 01/07/2025 au 31/08/2025	
Adjoint technique		18,75/35ème	1		Du 01/07/2025 au 03/08/2025	
Adjoint technique		18,75/35ème	1		Du 01/07/2025 au 31/08/2025	
Adjoint technique		13,50/35ème	1		Du 01/07/2025 au 31/08/2025	

Motif : L'organisation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de Mauges-sur-Loire durant les vacances scolaires des mois de juillet et août 2025 nécessite le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée.

Adjoint technique	Exploitation	35/35ème	1	Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique	Du 08/09/2025 au 07/03/2026	NEANT
-------------------	--------------	----------	---	--	-----------------------------	-------

Motif : Suite au départ en disponibilité d'une durée de 6 mois d'un agent exerçant les fonctions d'agent de maintenance des bâtiments sur le secteur Est, il est nécessaire de pallier à cette vacance temporaire.

EMPLOIS PERMANENTS : AJUSTEMENTS DE TEMPS DE TRAVAIL

Grade(s)	Service	Cadre horaire actuel	Nouveau cadre horaire	Effectif	Statut	Date d'effet
Adjoint technique	Social santé gérontologie / affaires scolaires	24,50/35ème	26,78/35ème	1	Titulaire	23/06/2025

Motif : Un agent titulaire du grade d'adjoint technique à hauteur de 24,50/35ème et exerçant les fonctions de commis de cuisine au restaurant scolaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine et à la résidence Bon Accueil à La Pommeraye, assure également la confection des repas du restaurant scolaire de Beausse. Cela nécessite plus de temps de travail, à savoir 2x2h par semaine scolaire. L'agent passe de 30h par semaine scolaire à 34h sur semaine scolaire. Le besoin étant consolidé, Madame la Présidente propose que le poste d'adjoint technique passe de 24,50/35ème à 26,78/35ème à compter du 23 juin 2025.

Adjoint d'animation	Affaires scolaires	8,13/35ème	17,67/35ème	1	Titulaire	01/07/2025
---------------------	--------------------	------------	-------------	---	-----------	------------

Motif : Un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation à hauteur de 8,13/35e et exerçant les fonctions d'agent d'animation en accueil périscolaire et en A.L.S.H., effectue régulièrement des heures complémentaires le mercredi et pendant les petites vacances (807,75h par an contre 370h prévues dans sa base actuellement). Le besoin étant consolidé, Madame la Présidente propose que le poste d'adjoint d'animation passe de 8,13/35ème à 17,67/35ème à compter du 1er juillet 2025.

Agent social	Affaires scolaires	23/35ème	31,15/35ème	1	Titulaire	01/08/2025
--------------	--------------------	----------	-------------	---	-----------	------------

Motif : Un agent recruté en contrat à durée indéterminée sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet et exerçant les fonctions d'auxiliaire de puériculture et de cuisinière au sein du multi-accueil « pom d'api », change d'affectation à compter du 16 mai 2025. Cet agent est désormais affecté au sein de la résidence bon accueil en qualité d'agent de service hôtelier. Il convient donc de pallier ce besoin permanent en ajustement le temps de travail à compter du 1^{er} août 2025 d'un agent titulaire du grade d'agent social et occupant les fonctions d'aide petite enfance, lequel passe de 23/35ème à 31/35ème pour assurer l'encadrement et le soins des enfants.

Agent social	Affaires scolaires	28/35ème	30/35ème	1	Titulaire	01/08/2025
--------------	--------------------	----------	----------	---	-----------	------------

Motif : Un agent recruté en contrat à durée indéterminée sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet et exerçant les fonctions d'auxiliaire de puériculture et de cuisinière au sein du multi-accueil « pom d'api », change d'affectation à compter du 16 mai 2025. Cet agent est désormais affecté au sein de la résidence bon accueil en qualité d'agent de service hôtelier. Il convient donc de pallier ce besoin permanent en ajustement le temps de travail à compter du 1^{er} août 2025 d'un agent titulaire du grade d'agent social et occupant les fonctions d'aide petite enfance, lequel passe de 28/35ème à 30/35ème pour assurer l'encadrement et le soins des enfants.

Adjoint technique	Exploitation-Propreté	35/35ème	34,03/35ème	1	Titulaire	01/07/2025
-------------------	-----------------------	----------	-------------	---	-----------	------------

Motif : Un agent titulaire du grade d'adjoint technique a fait l'objet d'une inaptitude à ses fonctions. Après une immersion au sein du service de restauration scolaire et propreté, un changement d'affectation a été opéré. L'agent a été affecté sur un poste vacant de restauration scolaire et un poste d'agent propreté. Cette réaffectation a été étudiée en fonction des besoins en cours.

Le besoin actuel ne permet pas de maintenir l'agent sur un poste à 35h. Il est donc proposé de diminuer la base de 35h à 34,03/35ème au 1^{er} juillet 2025.

Adjoint technique	Exploitation-Propreté	24,83/35ème	3,94/35ème	1	Titulaire	28/06/2025
-------------------	-----------------------	-------------	------------	---	-----------	------------

Motif : Un agent titulaire du grade d'adjoint technique à hauteur de 24.83/35e et exerçant les fonctions d'agent d'entretien au sein de l'école Roger Mercier et de la mairie déléguée de Montjean-sur-Loire a repris ses fonctions après 2 ans de congé grave maladie. Le besoin a été redéfini durant son absence et l'agent fait l'objet de restrictions médicales impliquant une diminution de son temps de travail, lequel est porté à 3,94/35ème à compter du 28/06/2025.

EMPLOIS PERMANENTS : SUPPRESSION DE POSTES

Grade	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint administratif	Proximité	35/35ème	1	titulaire		
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Proximité	35/35ème	1	titulaire		

Agent social principal de 1ère classe	Affaires scolaires	23/35ème	1	titulaire	01/07/2025 NEANT
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	28/35ème	1	titulaire	
Adjoint technique	Affaires scolaires	26,67/35ème	1	titulaire	
Technicien	Exploitation	35/35ème	1	titulaire	
Adjoint technique	Exploitation	35/35ème	1	titulaire	
Attaché	Santé social gérontologie	35/35ème	1	titulaire	
Adjoint administratif	Affaires scolaires	35/35ème	1	titulaire	
Technicien	Restauration collective	35/35ème	1	titulaire	
Rédacteur	Affaires scolaires	35/35ème	1	titulaire	
Adjoint technique	Affaires scolaires	3,35/35ème	1	titulaire	
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	7,88/35ème	1	titulaire	

Motif : Mme Y . DE BARROS explique que ces suppressions de postes font suite à des démissions, des avancements de grade, des promotions internes, des mutations, à des élargissements des conditions de recrutements lors de vacances d'emplois.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 6 mars 2025 et celui du 12 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025;

Une élue demande des explications concernant le poste de médiateur culturel. Il lui est répondu qu'il s'agit du renouvellement du contrat à durée déterminée qui se terminait.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

INSTAURATION D UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENT LABELLISES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR LE RISQUE SANTE

Mme Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026 la collectivité doit participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) auxquelles les agents qu'elle emploie souscrivent dans les conditions définies à l'article L 827-10 et/ou L 827-11 du Code général de la fonction publique.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales dispose que la participation mensuelle employeur pour la garantie santé est fixée à minima à 50 % du montant du panier de référence évalué à 30 euros.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L. 827-3, soit :

- au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

Mme Y. DE BARROS propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Dans un but d'intérêt social, il est proposé de moduler la participation, en prenant en compte le revenu des agents.

Le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

Tranches de revenu (brut) année N-1	Montant de la participation
≤ 27 300€	20€
≤ 30 840€	17€
≥ 30841€	15€

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 qui introduit le caractère obligatoire de cette participation au 1er janvier 2026 pour la garantie santé ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 12 juin 2025 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Instaurer, au 1^{er} janvier 2026, la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions suivantes :

Tranches de revenu (brut) Année N-1	Montant mensuel de la participation
≤ 27 300€	20€
≤ 30 840€	17€
≥ 30841€	15€

- Prévoir les crédits nécessaires au budget 2026.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_023A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

MARCHE 2025 013 FCS FAUCHAGE ELAGAGE 2025 2029

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recourir à un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans pour les prestations de fauchage et élagage sur les voies communales et chemins ruraux. En effet, ce type d'entretien nécessite une pérennisation de la prestation pour une qualité de rendu sur la durée. En raison du seuil, cette consultation a été lancée selon une procédure formalisée en appel d'offres ouvert. Cette nouvelle consultation fait suite à la résiliation du marché précédent, dû à la liquidation judiciaire de son titulaire, l'entreprise RABJEAU.

Le montant maximum de dépenses prévu pour l'accord-cadre est de 160 000 € HT/période il est conclu pour une période initiale, débutant à compter du 1^{er} BC jusqu'au 31/12/2025, puis reconductible pour des périodes de 1 an et renouvelable 3 fois.

3 offres ont été reçues. Après analyse, la commission d'appel d'offres s'est prononcée le 28 mai 2025 en faveur de l'entreprise SARL BARRE La Touche NEUVY EN MAUGES 49120 CHEMILLE EN ANJOU.

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres de MAUGES SUR LOIRE du 28 mai 2025 qui attribue le marché à l'entreprise SARL BARRE

VU l'avis favorable du bureau municipal du 3 juin 2025 ;

Un élu constate que certaines haies sont trop taillées. Certains agriculteurs regrettent qu'on les broie tous les ans. Dans le cadre du pacte HAIE contracté par le SMIB, en lien avec Mauges Communauté, les communes sont sollicitées pour travailler sur les aspects techniques, afin de modifier la façon de tailler les haies. Il lui est répondu que les services seront associés sur le sujet.

Un autre élu regrette qu'un nombre important de poteaux téléphoniques soit abîmé. Il lui est répondu que ce type de phénomène va être signalé à la nouvelle entreprise.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché 2025-013-FCS, passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande et tous les actes en découlant nécessaire à son exécution, avec l'entreprise SARL BARRE, dont le siège est situé à La Touche NEUVY EN MAUGES 49120 CHEMILLE EN ANJOU.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget « principal » 2025. Elle concerne les points suivants :

- L'état de notification des produits prévisionnels des taxes directes locales pour 2025 fait apparaître un produit de 10 296 907 € soit + 65 703 € par rapport au budgétisé 2025. Il convient donc d'augmenter les crédits budgétaires de l'article 73111 – Impôts directs locaux de 47 551 €, les crédits budgétaires de l'article 73132 – Taxes sur les pylônes électriques de 6 693 € et les crédits budgétaires de l'article 74833 – Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières de 11 459 €. Ces recettes supplémentaires permettront de diminuer le besoin d'emprunt de 65 703 € à l'article 1641 – Emprunts ;

- Les dotations de l'Etat 2025 ont été notifiées pour un montant total de 6 302 964 € soit + 95 090 € par rapport au budgétisé 2025. Il convient donc d'augmenter les crédits budgétaires de l'article 74111 – Dotation forfaitaire de 17 015 €, les crédits budgétaires de l'article 741121 – Dotation de solidarité rurale de 41 607 € et les crédits budgétaires de l'article 741127 – Dotation nationale de péréquation de 36 468 €. Ces recettes supplémentaires permettront de diminuer le besoin d'emprunt de 95 090 € à l'article 1641 – Emprunts ;

- Transfert de crédits budgétaires de 16 875,89 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 2310 – Maison Julien Gracq pour l'engagement de travaux complémentaires suite à la découverte de problèmes structurels sur l'un des murs d'enceinte au cours du chantier ;

- Transfert de crédits budgétaires de 91 000,00 € de l'opération 2729 – Aménagement de rues vers l'opération courante 1027 – Voirie pour l'engagement de travaux de reprise d'accotements ;

- Transfert de crédits budgétaires de 22 000,00 € de l'opération courante 1033 – Proximité vers l'opération 3301 – Salle polyvalent de Botz-en-Mauges pour l'engagement de travaux de mise en conformité électrique

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 27 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la décision modificative n° 1 du budget « principal » 2025 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement		160 793,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		160 793,00 €		
R-73111-020 : Impôts directs locaux				47 551,00 €
R-73132-020 : Taxes sur les pylônes électriques				6 693,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				54 244,00 €
R-74111-020 : Dotation forfaitaire				17 015,00 €

R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale				41 607,00 €
R-741127-020 : Dotation nationale de péréquation				36 468,00 €
R-74833-020 : Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières				11 459,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				106 549,00 €
Total FONCTIONNEMENT		160 793,00 €		160 793,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21318-3301-020 : Salle polyvalente Botz-en-Mauges		22 000,00 €		
D-21351-1033-020 : Proximité	22 000,00 €			
D-2152-1027-845 : Voirie		91 000,00 €		
D-2152-2729-845 : Aménagement de rues	91 000,00 €			
D-2188-9999-020 : Dépenses imprévues	16 875,89 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	129 875,89 €	113 000,00 €		
D-2313-2310-312 : Maison Julien Gracq		16 875,89 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en-cours		16 875,89 €		
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement				160 793,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				160 793,00 €
R-1641-01 : Emprunts			160 793,00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			160 793,00 €	
Total INVESTISSEMENT	129 875,89 €	129 875,89 €	160 793,00 €	160 793,00 €
Total Général		160 793,00 €		160 793,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR LISTE 7133100432 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet relative à l'admission en non-valeur (liste n° 7133100432/2025) sur le budget principal de la Commune.

Ces créances portent sur des produits communaux dont le Service de Gestion Comptable n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la liste d'admission en non-valeur de créances éteintes n° 7133100432/2025 du budget principal de la Commune.

Exercice	Référence	Redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2018	T-117	REDEVABLE 1	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-153	REDEVABLE 2	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2023	T-175	REDEVABLE 3	31,00 €	PV carence
2021	R-32179	REDEVABLE 4	4,13 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-37185	REDEVABLE 5	6,49 €	RAR inférieur seuil poursuite
2024	R-73201	REDEVABLE 6	24,24 €	Poursuite sans effet
2021	R-35201	REDEVABLE 7	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2024	R-75204	REDEVABLE 8	135,68 €	Poursuite sans effet
2024	R-77207	REDEVABLE 9	127,20 €	Poursuite sans effet
2025	R-78207	REDEVABLE 10	25,44 €	Poursuite sans effet
2024	R-76208	REDEVABLE 11	93,28 €	Poursuite sans effet
2024	R-76208	REDEVABLE 12	13,64 €	Poursuite sans effet
2023	R-63209	REDEVABLE 13	29,34 €	Poursuite sans effet
2023	R-63209	REDEVABLE 14	48,19 €	Poursuite sans effet

2023	R-63209	REDEVABLE 15	4,74 €	Poursuite sans effet
2023	R-63209	REDEVABLE 16	56,99 €	Poursuite sans effet
2021	R-32354	REDEVABLE 17	2,95 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-32354	REDEVABLE 18	12,98 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-399	REDEVABLE 19	187,45 €	Décédé et demande renseignement négative
2021	R-34446	REDEVABLE 20	20,28 €	PV carence
2018	T-455	REDEVABLE 21	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2021	R-37477	REDEVABLE 22	15,52 €	PV carence
2021	R-35485	REDEVABLE 23	38,80 €	PV carence
2021	R-36495	REDEVABLE 24	65,96 €	PV carence
2021	R-39506	REDEVABLE 25	64,94 €	PV carence
2021	R-39506	REDEVABLE 26	20,88 €	PV carence
2021	R-34570	REDEVABLE 27	10,88 €	Poursuite sans effet
2017	T-605	REDEVABLE 28	296,58 €	Décédé et demande renseignement négative
2022	R-46679	REDEVABLE 29	34,92 €	Poursuite sans effet
2017	T-683	REDEVABLE 30	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2021	R-39774	REDEVABLE 31	6,68 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-775	REDEVABLE 32	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-804	REDEVABLE 33	12,00 €	Décédé et demande renseignement négative
2021	R-411086	REDEVABLE 34	50,44 €	Poursuite sans effet
2021	R-411086	REDEVABLE 35	107,84 €	Poursuite sans effet
2021	R-401093	REDEVABLE 36	50,44 €	Poursuite sans effet
2021	R-401093	REDEVABLE 37	42,24 €	Poursuite sans effet
2022	R-491106	REDEVABLE 38	11,64 €	Poursuite sans effet
2018	T-1106	REDEVABLE 39	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2022	R-481110	REDEVABLE 40	12,51 €	Poursuite sans effet
2017	T-1156	REDEVABLE 41	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2023	T-1341	REDEVABLE 42	31,00 €	PV carence
2018	T-1428	REDEVABLE 43	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-1524	REDEVABLE 44	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-1883	REDEVABLE 45	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-1948	REDEVABLE 46	280,97 €	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-2170	REDEVABLE 47	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative

2018	T-2171	REDEVABLE 48	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-2194	REDEVABLE 49	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-2309	REDEVABLE 50	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-2512	REDEVABLE 51	369,59 €	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-2514	REDEVABLE 52	366,29 €	Décédé et demande renseignement négative
2022	T-2649	REDEVABLE 53	31,00 €	PV carence
2017	T-3147	REDEVABLE 54	267,39 €	Décédé et demande renseignement négative
2020	T-720000000285	REDEVABLE 55	33,66 €	Poursuite sans effet
		TOTAL GENERAL	8 204,53 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES ETEINTES LISTE 7561581332 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet relative à l'admission en non-valeur de créances éteintes (liste n° 7561581332/2025) sur le budget principal de la Commune.

Ces créances portent sur des produits communaux dont le Service de Gestion Comptable n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Les jugements intervenus à l'issue de la procédure ont pour effet d'éteindre juridiquement les créances concernées.

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la liste d'admission en non-valeur de créances éteintes n° 7561581332/2025 du budget principal de la Commune.

Exercice	Référence	Redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2020	R-25229	REDEVABLE 1	109,12 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	R-24682	REDEVABLE 2	35,33 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	R-35960	REDEVABLE 3	7,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-44999	REDEVABLE 4	30,56 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-451005	REDEVABLE 5	114,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-451005	REDEVABLE 6	2,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-491010	REDEVABLE 7	26,74 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-481016	REDEVABLE 8	110,78 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-471017	REDEVABLE 9	106,96 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	R-461022	REDEVABLE 10	61,12 €	Surendettement et décision

				effacement de dette
2023	R-561084	REDEVABLE 11	30,96 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-2306	REDEVABLE 12	660,02 €	Surendettement et décision effacement de dette
		TOTAL GENERAL	1 295,99 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES ETEINTES LISTE 7490560332 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet relative à l'admission en non-valeur de créances éteintes (liste n° 7490560332/2025) sur le budget principal de la Commune.

Ces créances portent sur des produits communaux dont le Service de Gestion Comptable n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Les jugements intervenus à l'issue de la procédure ont pour effet d'éteindre juridiquement les créances concernées.

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la liste d'admission en non-valeur de créances éteintes n° 7490560332/2025 du budget principal de la Commune.

Exercice	Référence	Revable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2018	R-9308	REDEVABLE 1	121,47 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	R-9308	REDEVABLE 2	24,30 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-2240	REDEVABLE 3	2 291,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2023	T-2241	REDEVABLE 4	6 000,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-715843800032	REDEVABLE 5	71,91 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-715843800032	REDEVABLE 6	8,46 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-715843810032	REDEVABLE 7	105,84 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-715843810032	REDEVABLE 8	14,58 €	Surendettement et décision effacement de dette
		TOTAL GENERAL	8 638,06 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LE MANDAT MUNICIPAL 2026 2032 AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUGES COMMUNAUTE

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont établis avant chaque renouvellement général des conseils municipaux. Deux modalités de fixation du nombre et de la répartition des sièges entre communes membres sont prévues :

- soit selon les modalités prévues aux II à VI de l'article précité, qui porte application du droit commun ;
- soit, dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

La répartition des sièges effectuée par l'accord doit respecter les modalités suivantes :

- a) Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 ;
- b) Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- c) Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- d) Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- e) Sans préjudice des c et d, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :
 - lorsque la répartition effectuée en application des III et IV de l'article L.5211-6-1, conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ;
 - lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège.

Il est proposé de fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil de Mauges Communauté, pour le mandat municipal 2026-2032, par la conclusion d'un accord entre les six (6) communes membres, dont les termes sont les suivants :

- Communes dont la population municipale est comprise entre 15 000 et 19 999 habitants : 7 sièges ;
- Communes dont la population municipale est comprise entre 20 000 et 24 999 habitants : 9 sièges ;
- Commune dont la population municipale est comprise entre 25 000 et 29 999 habitants : Sèvremoine : 10 sièges.

Le nombre de sièges au sein de l'organe délibérant de Mauges Communauté serait ainsi fixé à 49, répartis comme il suit :

Communes	Nombre de sièges accord local à proposer aux conseils municipaux
Sèvremoine – 25 764 hab.	10
Beaupréau-en-Mauges – 23 887 hab.	9
Chemillé-en-Anjou – 21 550 hab.	9
Mauges-sur-Loire – 18 514 hab.	7
Orée d'Anjou – 16 975 hab.	7
Montrevault-sur-Evre- 15 684 hab	7
Total	49

VU l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la répartition proposée des 49 sièges du conseil communautaire de Mauges Communauté pour le mandat municipal 2026-2032, répartis ainsi qu'il suit :
 - Communes dont la population municipale est comprise entre 15 000 et 19 999 habitants : Mauges-sur-Loire, Orée d'Anjou et Montrevault-sur-Evre : 7 sièges ;
 - Communes dont la population municipale est comprise entre 20 000 et 24 999 habitants : Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou : 9 sièges ;
 - Communes dont la population municipale est comprise entre 25 000 et 29 999 habitants : Sèvremoine : 10 sièges.

Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Mauges Communauté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose que le Département propose plusieurs dispositifs permettant de soutenir financièrement les projets des collectivités.

Le dispositif de soutien aux investissements des communes accompagne les projets communaux dans les trois grands domaines de prédilection du Département : la vitalité durable du territoire, le lien social et la proximité. Chaque projet présenté peut obtenir une subvention maximale de 20 % du montant du projet, avec un plafond de 100 000 € par projet.

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de solliciter ce dispositif. Pour 2025, plusieurs projets ont été identifiés :

- Eclairage du terrain B à La Pommeraye ;
- Construction et réhabilitation du complexe sportif à Montjean-sur-Loire ;
- Relamping des salles de sport à La Pommeraye et à Saint-Laurent-du-Mottay ;
- Réhabilitation de la piscine d'été à Saint-Florent-le-Vieil ;
- Réhabilitation du Pôle des Services à la Population et réorganisation de l'occupation des locaux.

Pour les projets spécifiquement liés à la mobilité, le Département propose un dispositif de soutien aux projets d'infrastructures cyclables. Cette aide concerne à la fois les travaux d'aménagements cyclables de la liaison, les études pré-opérationnelles d'opportunité et de faisabilité, les études de maîtrise d'oeuvre opérationnelle d'une liaison cyclable et les schémas directeurs locaux des modes actifs. Il est proposé de candidater à ce dispositif pour les liaisons douces dites « simples » qui seront réalisées en 2025 et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les liaisons douces dites « complexes ». Cette aide peut financer jusqu'à 40 % du montant HT des dépenses éligibles.

Les plans de financement prévisionnels des projets sont les suivants :

Pour l'éclairage du terrain B à La Pommeraye :

Dépenses H.T.		Recettes			
Travaux à la charge de la commune	94 795,19 €	Subvention Département	18 959,04 €	20,00 %	Subvention demandée
		Subvention FFF	56 877,11 €	60,00 %	Subvention demandée
		Autofinancement	18 959,04 €	20,00 %	
TOTAL	94 795,19 €	TOTAL	94 795,19 €	100,00 %	

Pour la construction et la réhabilitation du complexe sportif à Montjean-sur-Loire :

Dépenses H.T.		Recettes			
Coût du projet	4 500 000,00 €	Subvention Département	100 000,00 €	2,22 %	Subvention demandée
		Autofinancement	4 400 000,00 €	88,88 %	
TOTAL	4 500 000,00 €	TOTAL	4 500 000,00 €	100,00 %	

Pour le relamping des salles de sport à La Pommeraye et à Saint-Laurent-du-Mottay :

Dépenses H.T.		Recettes			
Travaux La Pommeraye	25 000,00 €	Subvention Département	10 000,00 €	20,00 %	Subvention demandée
Travaux Saint-Laurent-du-	25 000,00 €	Autofinancement	40 000,00 €	80,00 %	

Mottay					
TOTAL	50 000,00 €	TOTAL	50 000,00 €	100,00 %	

Pour la réhabilitation de la piscine d'été à Saint-Florent-le-Vieil :

Dépenses H.T.		Recettes			
MOE	128 832,63 €	Subvention Département	100 000,00 €	7,06 %	Subvention demandée
Travaux	1 288 326,26 €	Autofinancement	1 317 158,89 €	92,94 %	
TOTAL	1 417 158,89 €	TOTAL	1 417 158,89 €	100,00 %	

Pour la réhabilitation du Pôle des Services à la Population et réorganisation de l'occupation des locaux :

Dépenses H.T.		Recettes			
MOE	16 700,00 €	Subvention Département	100 000,00 €	9,53 %	Subvention demandée
Travaux	1 032 530,16 €	Autofinancement	949 230,16 €	90,47 %	
TOTAL	1 049 230,16 €	TOTAL	1 049 230,16 €	100,00 %	

Pour les liaisons douces :

Dépenses H.T.		Recettes			
Coût	150 000,00 €	Subvention Département	60 000,00 €	40,00 %	Subvention demandée
		Autofinancement	90 000,00 €	60,00 %	
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €	100,00 %	

CONSIDERANT chacun des axes de la feuille de route municipale : attractivité, bien-vivre ensemble, protection de l'environnement, proximité ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver les plans de financement des projets précités ;

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, au titre de l'aide à l'investissement des communes et au titre de l'aide aux infrastructures cyclables ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_06_030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Sylvia BENETEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Richard DAVID
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Tony CHAVET
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Guillaume MOREL
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU
François-Xavier LANTOINE pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE, Mickaël BOURGET

Monsieur Jean-François ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
NEAU Maryse	24 Rue Sébastien Cady (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
MUZET Selma	12 Rue de la Grenouillère (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
BELLANGER Michelle	8 Quai des Mariniers (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
PLUMEJAULT Christian	rue d'Anjou (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
PISSOTTE Christophe	16 Rue du Pavillon (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Société PODELIHA	Chemin du Moulin des Buttes (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUIOCHEREAU Rodolphe	5 Rue du Tranchet (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
RABJEAU Madeleine	17 Rue Saint-Maurille (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
RABJEAU Madeleine	17 bis rue Saint-Maurille (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
WAEM Flore	14 Rue Dubois de la Ferté (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
AUBERT Maxime	5 Rue Sébastien Cady (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
ALBERT Luc	Rue Aimé Bouin (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE
ROCHARD Georges	4 Rue de la Chapelle (Montjean-sur-Loire) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts ALBERT	6 rue d'Anjou (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
YAVE NAWEJ Henoc	6 Chemin du Verger (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUIMIER Maud	7 Place Charles de Gaulle (St Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
FOUCHER Joël	15 Rue des Gas Girards (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
DILÉ Camille	69 Rue d'Anjou (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
LE BORGNE Christian	Rue de la Perrière (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE

Affaires juridiques – commande publique – finances

2025-033-CP	Marché 2023-019-MOE – Mission de MOE – Lotissement Les Salles - SLM – TENDRE VERT – Avenant n°1 + 3 750 € HT
2025-034-FIN	Cession ROBOT LAVE-VITRES HOBOT-298
2025-035-CP	Marché n°2022-033-TVX 06 – Réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires – Lot n°6 – SARL ATELIERS NJF – Avenant n°5 – Rectification avenant

	n°3
2025-036-CP	Marché n°2022-033-TVX 06 – Réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires – Lot n°6 – SARL ATELIERS NJF – Avenant n°6 – Rectification avenant n°4
2025-037-CP	Marché 2024-013-TVX – Rénovation murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq – SAS GCC – Avenant n°1 prolongation de délai + 13 375,22 € HT
2025-038--CP	Marché 20223-002-FCS – Prestations de fauchage élagage 2023-2026 – SARL Rabjeau – Résiliation de plein droit suite à liquidation judiciaire
2025-039-CP	Marché 2019-011-FCS – Marché Assurance Dommages aux biens 2020-2025 – Avenant n°16 – Mise à jour du parc immobilier de Mauges-sur-Loire
2025-040-ECOTOUR	Avenant n°3 - Bail commercial – augmentation surface - A l'Emporter, 4 place de la Février SFLV, 49410 MAUGES SUR LOIRE
2025-041-ECOTOUR	Convention occupation temporaire VNF : pontons de MJTet SFLV, sanitaires de Montjean
2025-042-SI	Marché valant cahier des charges – maintien du service de téléphonie infrastructure en phase de migration - UNYCC
2025-043-URBAHAB	Mandat de vente avec l'étude Simon LEBLANC-PAPOUIN pour l'immeuble 9 rue de la Chapelle LP (Pom d'Api)
2025-044-ECOTOUR	Marché 2025-005-FCS – Mapping pour le bicentenaire du tombeau de Bonchamps – Alive Events – AVENANT 1
2025-045-CP	Marché 2024-020-TVX – Réhabilitation d'un logement communal à Montjean sur Loire – Avenant 1 pour les Lots 01 à 07 – Rectification taux de TVA
2025-046-CP	Marché 2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – LP – Lot n°10 – SIGMA –coefficient de raccordement
2025-047-CP	Marché 2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – LP – Lot n°20 – SDJ FROID –coefficient de raccordement
2025-048-DG	Mise à disposition de la passerelle à Pommeraye Sport Auto pour la course de côte du 23 au 25 mai 2025
2025-049-ECOTOUR	RETIREE
2025-050-FIN	Souscription d'un emprunt de 2 000 000 € sur le budget principal auprès du Crédit Mutuel

C – Informations et Questions diverses

Monsieur Christophe JOLIVET revient sur le bitumage d'un chemin dans le cadre des travaux de liaison douce. Il demande si les chemins ruraux seront systématiquement bitumés pour les liaisons douces, et quelle est l'utilité d'un tel bitumage. Monsieur Luc CHAUVIN répond que ce n'est pas un bitume mais un bicouche qui a été mis en surface. Cela s'explique parce que ce sont des chemins utilisés par des agriculteurs, et pour permettre le roulement des vélos.

Monsieur le Maire informe que le plan canicule a été déclenché et que nous sommes en alerte orange. Toutes les associations organisatrices de manifestations pour ce week-end ont été informées.

Il prévient également que l'inauguration de l'espace Yannick Noah à La Pommeraye est reportée de 10h à 12 h. Yannick Noah sera présent à cette inauguration.

Monsieur Yannick BENOIST ajoute que la SAUR va avertir de difficultés d'approvisionnement des chateaux d'eau en raison d'une forte demande d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle également que, du 27 au 29 juin, se tiendra le bicentenaire du tombeau de Bonchamps.

La séance est levée à 21h50.

Jean-François ALLARD

Secrétaire de séance

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

